Déclaration de James Callaghan (Luxembourg, 1er avril 1974)

Légende: Suite à sa précédente déclaration du 1er avril 1974 sur la renégociation britannique, James Callaghan, ministre britannique des Affaires étrangères, expose de façon plus détaillée à ses collègues européens du Conseil des ministres réunis à Luxembourg le 4 juin 1974, les modifications que lui et son gouvernement souhaitent voir apporter aux politiques et décisions communautaires et plus spécialement à la question budgétaire.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Mars 1974, n° 3. Bruxelles: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration de James Callaghan (Luxembourg, 1er avril 1974)", p. 16-22.

Copyright: (c) Union européenne

URL

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



Déclaration de James Callaghan (Luxembourg, 1er avril 1974)

- 1. Monsieur le Président, j'aimerais, si vous le permettez, faire ici une déclaration relative à la politique de mon gouvernement à l'égard de la Communauté. Vous n'ignorez certainement pas que le gouvernement travailliste est opposé à la participation de la Grande-Bretagne à la Communauté aux conditions négociées au moment de notre adhésion en janvier 1973. A nos yeux, ces conditions n'assurent pas un bon équilibre des avantages au sein de la Communauté, et nous sommes d'avis que ces conditions elles-mêmes auraient dû être soumises à l'approbation du peuple britannique. Nous sommes maintenant désireux de rectifier ces erreurs et, si nos efforts sont couronnés de succès, une base solide sera assurée par là pour le maintien de la participation britannique à une Communauté renforcée.
- 2. Il y a un certain nombre de problèmes importants que nous souhaitons soulever, au sujet desquels mon gouvernement considère que s'imposent des renégociations menées à bonne fin.

Ces négociations, nous les mènerons en toute bonne foi, et si nous réussissons à obtenir les conditions qu'il faut, nous les soumettrons à l'approbation du peuple britannique. Mais si nous ne réussissons pas, nous ferons connaître au peuple britannique les raisons pour lesquelles nous considérons ces conditions comme étant inacceptables et nous le consulterons quant à savoir s'il est souhaitable que le Royaume-Uni négocie son retrait de la Communauté. Personne, j'en suis convaincu, au sein de la Communauté ne souhaiterait prétendre que ce serait dans l'intérêt même de la Communauté que le Royaume-Uni en reste membre contre sa volonté. Mais des négociations pour le retrait du Royaume-Uni, ce n'est certainement pas ce que j'espère. Je préférerais saluer des renégociations menées à bien, dont se dégageraient les conditions qu'il faut pour le maintien de notre participation. Jusqu'à à un certain point cela dépendra de nous — mais cela dépendra aussi de l'attitude de mes partenaires lors des négociations.

- 3. Quant à nous, nous avons souligné dans le manifeste du parti travailliste à l'occasion des récentes élections que « la Grande-Bretagne est une nation européenne et une Grande-Bretagne travailliste recherchera toujours une coopération plus large entre les peuples d'Europe ». J'aimerais maintenant citer ici un passage de notre manifeste qui, pour mon gouvernement, est d'une importance fondamentale. A nos yeux et comme nous l'avons dit, les conditions d'adhésion négociées par le précédent gouvernement comportaient :
- « l'imposition de taxes sur les produits alimentaires en sus de l'augmentation des prix mondiaux, des charges nouvelles et écrasantes pour notre balance des paiements, et une réduction draconienne du pouvoir du Parlement britannique de régler les questions affectant les intérêts essentiels de la Grande-Bretagne ».

Voilà pourquoi nous recherchons sans délai à entamer une renégociation fondamentale des conditions d'adhésion et nous avons déclaré nos objectifs pour cette renégociation, comme suit :

« Le parti travailliste s'oppose à la participation britannique aux Communautés européennes sur la base des conditions négociées par le gouvernement conservateur.

Nous avons déclaré que nous sommes prêts à renégocier. Pour la renégociation de ces conditions d'adhésion, nos objectifs principaux sont les suivants :

Des modifications d'importance majeure de la *politique agricole commune*, afin qu'elle cesse de constituer une menace pour les échanges mondiaux de produits alimentaires, et de sorte que des pays producteurs de produits à prix de revient faible en dehors de l'Europe puissent continuer à avoir accès au marché britannique des produits alimentaires.

Des méthodes nouvelles et plus équitables de financement du *budget communautaire*. Ni les taxes qui constituent les « ressources propres » des Communautés, ni l'objet des allocations de ressources — principalement aide à l'agriculture — ne nous sont acceptables. Nous ne sommes disposés à contribuer, en faveur des ressources communautaires, que des montants équitables par rapport à ce que les autres pays membres paient et reçoivent.



Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous rejetterons tout accord international qui nous obligerait à accepter un taux de chômage plus élevé, afin de maintenir une parité fixe, ainsi que le demandent les propositions actuelles pour une *Union économique et monétaire* européenne. Nous sommes convaincus que les problèmes monétaires des pays européens ne pourront être résolus que dans un cadre mondial.

Le *Parlement* doit conserver les pouvoirs sur l'économie britannique qui sont nécessaires à la poursuite d'une politique régionale, industrielle et fiscale efficace. De même, il nous faut un accord sur les mouvements de capitaux qui protège notre politique relative à la balance des paiements et notre politique de plein emploi. Et il faut mieux tenir compte des intérêts économiques des pays du *Commonwealth* et des pays en voie de *développement*. Dans ce but, il faut leur assurer un accès continu au marché britannique et, d'une manière plus générale, la Communauté élargie doit adopter des politiques commerciale et d'aide tendant à faire bénéficier non seulement les « territoires associés d'outre-mer » en Afrique, mais aussi les pays en voie de développement dans le monde entier.

Aucune harmonisation de la *taxe à la valeur ajoutée* qui nous oblige à imposer des biens essentiels.

Si les renégociations sont menées à bien, la politique du parti travailliste est que, en raison de l'importance unique de la décision à prendre, le peuple doit être mis à même de prendre la décision finale au moyen d'élections générales ou d'un référendum consultatif. Une fois ces deux épreuves passées — renégociations menées à bien et approbation exprimée par la majorité du peuple britannique — alors serons-nous prêts à jouer à plein notre rôle dans l'œuvre de développement d'une Europe nouvelle et plus large.

Si les renégociations ne sont pas menées à bien, nous ne nous tiendrons pas pour liés par les obligations du traité. Nous ferons alors connaître au peuple britannique les raisons pour lesquelles nous considérons que les nouvelles conditions ne sont pas acceptables, et nous le consulterons quant à savoir s'il est souhaitable de négocier notre retrait des Communautés.

Un nouveau gouvernement travailliste mettra immédiatement en train les procédures requises pour obtenir des résultats rapides et, tant que les négociations seront en cours et que le peuple britannique n'aura pas voté, nous n'irons pas plus avant sur le chemin de l'intégration, notamment pour ce qui est des taxes sur les produits alimentaires. Le gouvernement sera libre de prendre des décisions, sous réserve de l'autorité du Parlement, dans les cas où les décisions du marché commun préjugent ces négociations. De la sorte, il sera restauré au peuple britannique le droit de prendre la décision finale sur la question de l'adhésion britannique au marché commun ».

- 4. Mon gouvernement propose, maintenant, que nous étudions ensemble comment réaliser ces objectifs. Le problème de la participation à la Communauté étant d'une très grande importance, mon gouvernement est en train de faire un examen approfondi, et sur tous leurs aspects, des effets de politiques communautaires; en temps voulu, il vous soumettra les propositions détaillées que nous souhaiterions voir adoptées par la Communauté afin de rectifier la situation. Nous étudions notamment avec un soin tout particulier la mise en œuvre de la politique agricole commune; les prévisions pour les contributions au budget communautaire et les montants reçus au titre du budget à l'avenir les politiques communautaires ayant trait aux échanges et à l'aide à l'égard des pays du Commonwealth et des pays en voie de développement; et jusqu'à quel point la réglementation en vigueur affecte, en fait et par son interprétation, les pouvoirs dont nous avons besoin pour diriger l'économie britannique afin de mettre en œuvre d'une manière efficace notre politique régionale, industrielle et fiscale. Dès que cet examen sera terminé nous serons prêts à soumettre les propositions de modification que nous jugeons nécessaires pour que la Grande-Bretagne reste membre de la Communauté, jouant, ainsi que le dit le manifeste, « à plein notre rôle dans l'œuvre de développement d'une Europe nouvelle et plus large ».
- 5. Mais pourquoi donc mon gouvernement, et en vérité le peuple britannique avec lui, se demandent-ils si tout va bien dans la Communauté telle qu'elle est? Et pourquoi avons-nous l'intention de rechercher des modifications?



- 6. Tout d'abord, les résolutions de mars 1971 et 1972, confirmées comme elles le furent par la Conférence au sommet d'octobre 1972, nous ont profondément inquiétés. Celles-ci semblaient établir un programme rigide pour la réalisation, à l'horizon de 1980, d'une Union économique et monétaire comprenant, entre autres, des parités fixes permanentes. A nos yeux, il s'agissait là de quelque chose de dangereusement et excessivement ambitieux : excessivement ambitieux, car les possibilités nous semblaient minimes de réaliser, à l'horizon de 1980, le niveau de convergence requis des taux de croissance de la productivité, des salaires, des investissements et de l'épargne; dangereusement ambitieux, car aucun pays ne pourrait administrer son économie d'une manière efficace, tout en assurant le plein emploi, s'il acceptait des parités fixes permanentes tant que cette convergence n'était pas réalisée, et ceci est particulièrement vrai pour un pays ayant un taux de croissance relativement bas. Je crois comprendre que, au sein de la Communauté, l'Union économique et monétaire fait l'objet d'une gamme de réflexions nouvelles et que les propositions en cours d'étude ayant trait à la deuxième étape ne prévoient pas une évolution automatique vers des parités fixes permanentes. Vous verrez certainement nos objections réduites d'autant si nous pouvons tous nous mettre d'accord sur le fait qu'il ne saurait être question de forcer le pas, d'obliger les pays membres à accepter des parités fixes permanentes s'il en résulte un chômage massif ou avant que leur économie nationale ne soit prête à le supporter.
- 7. Il y a aussi une autre phrase qui nous inquiète dans le communiqué de la conférence au sommet de Paris : il s'agit de l'intention déclarée de transformer l'ensemble des relations des États membres en une union européenne, au plus tard en 1980. Qu'est-ce que cela veut-il dire? Faut-il le prendre littéralement? Ceci nous semble présupposer des changements dépourvus de tout réalisme et qui ne répondent pas aux désirs de nos peuples, et certainement pas du peuple britannique. Je crois comprendre que des travaux sont sur le point d'être entrepris, au sein de la Communauté, pour éclaircir ce point. Je suivrai cette question avec soin afin de juger si ces éclaircissements aideront à dissiper nos inquiétudes.
- 8. Et puis, il y a la politique agricole commune. La situation du Royaume-Uni est différente de celle des autres membres de la Communauté pour ce qui est d'un élément important. Nous importons une proportion beaucoup plus forte de nos denrées alimentaires et, s'il nous faut payer des prix élevés pour ces importations, il peut en résulter une lourde charge sur notre balance des paiements. Ceci constitue un bien plus grand problème pour nous que pour les autres membres. Nous nous rendons parfaitement compte du fait que, pour le moment, les prix de la Communauté sont plus bas qu'ils ne l'étaient par rapport aux autres prix communautaires et que les cours pour de nombreux produits sont maintenant plus bas que les cours mondiaux. Mais pendant combien de temps cela va-t-il durer? Nous ne pouvons accepter le maintien continu de mesures qui permettraient que, à nouveau, se constituent des montagnes de beurre ou que s'effectuent des ventes de beurre à bon marché à la Russie. Êtes-vous sûrs qu'il n'y aura pas, à l'avenir, des montagnes de bœuf en stock? Est-ce que les intérêts des consommateurs sont suffisamment sauvegardés? Est-ce que les producteurs d'outre-mer pourraient avoir un accès plus aisé aux marchés communautaires? Le contrôle sur le plan financier est-il suffisamment strict? Nous pensons qu'un plus grand effort doit être fait pour réduire le coût de la politique agricole commune, qui représente 80 % du budget communautaire. A présent, le système ne tient pas suffisamment compte des intérêts divers et des conditions différentes des pays membres. Il accorde des privilèges à certains et impose des charges exagérées aux autres. Voilà pourquoi nous allons proposer des modifications d'importance majeure.
- 9. Et il y a aussi la question des échanges avec les pays du Commonwealth et les pays en voie de développement, question liée à la politique agricole commune en raison de la nécessité d'agir avec équité à l'égard des consommateurs dans la Communauté et des fournisseurs d'outre-mer. Nous ne sommes pas convaincus que les accords pris au cours des négociations d'adhésion sont aussi favorables qu'ils auraient dû l'être, pour les uns comme pour les autres. Ce n'est pas seulement au sucre et au beurre de Nouvelle-Zélande que nous pensons, mais à la situation des pays du Commonwealth, en faveur desquels l'option d'association n'est pas ouverte. Outre les modifications dans le domaine de la politique agricole commune, la situation générale pourrait sans doute être améliorée si des améliorations substantielles étaient apportées au système de préférences généralisées de la Communauté aussi bien dans le secteur industriel que dans le secteur agricole, si, lorsqu'elle élabore le mandat qu'elle fera sien pour les négociations commerciales multilatérales, la Communauté adoptait une attitude libérale, notamment sur la question des échanges agricoles, et si les négociations sur le protocole 22 aboutissaient à des conditions véritablement généreuses en faveur des pays



en voie de développement, relatives à l'accès à nos marchés de leurs produits agricoles, ce qui constitue ce qu'ils veulent surtout pouvoir vendre, et aussi de leurs produits industriels. Il y a également le domaine des aides — dans ce domaine nous pensons que la Communauté ne devrait pas s'en tenir uniquement aux pays qui peuvent bénéficier de l'association. Nous sommes en train d'examiner avec le plus grand soin cette question tout entière dans le contexte des renégociations, afin de voir ce qu'il faudrait faire.

- 10. Je me tourne maintenant vers la question de savoir si la réglementation actuelle porte atteinte aux pouvoirs dont nous avons besoin pour diriger l'économie britannique afin de mettre en œuvre une politique régionale, industrielle, fiscale et anti-inflationniste efficace. Nous voulons être sûrs d'être à même, lorsque des emplois sont en danger ou lorsqu'il est nécessaire de soutenir et développer une capacité industrielle précieuse, d'accorder une aide rapide et effective. La coordination des aides régionales peut, d'autre part, être utile pour empêcher la surenchère pour les fonds disponibles sur le plan international. Mais il y a une importante différence entre les problèmes régionaux qui sont surtout agricoles et ceux qui sont surtout industriels. Nous voulons être sûrs, notamment à la lumière de ces considérations, qu'il nous est possible d'accorder aux régions qui en ont besoin les aides nécessaires.
- 11. Enfin, il y a le budget communautaire. Dans ce domaine, des modifications fondamentales sont nécessaires. Le revenu de la Grande-Bretagne par tête d'habitant et son taux de croissance sont plus bas que ceux de plusieurs autres pays membres. Je suppose que vous serez d'accord que les effets du budget communautaire ne doivent pas être, en toute justice, [sic] qu'aient lieu des subventions massives, d'une devise à l'autre, en provenance de Grande-Bretagne à destination de vos pays. Ceci n'est pas acceptable.
- 12. Nous ne demandons pas la charité. Nous recherchons un traitement équitable. En 1973, alors que nous ne payions que 8,5 % du budget communautaire, conformément à la clé de transition, nous étions déjà le deuxième contributaire net en terme de grandeur. A la fin de la période de transition, nous payerons plus de 19 %, ce qui dépasse largement le pourcentage de 16,5 % qui constituera, probablement, la proportion de notre PNB à cette époque-là. Si le système des ressources propres venait à nous être appliqué, en 1980, dans sa totalité et sans modifications aucunes, nous payerions une plus grande proportion encore du budget communautaire, peut-être quelques pour cent de plus, ce qui constituerait un contraste plus marquant encore en comparaison de la proportion relativement basse du PNB que nous pouvons espérer avoir. Je suis convaincu que vous serez d'accord qu'il faut faire quelque chose dans le domaine. La Grande-Bretagne ne peut pas accepter un drainage permanent de ses devises s'élevant à quelques centaines de millions de livres sterling par année.
- 13. Vous désirez sans doute savoir comment nous pensons que ces renégociations doivent être mises en œuvre. Je voudrais assurer le Conseil que ce n'est pas notre désir de bouleverser les travaux de la Communauté au-delà de ce qui est strictement nécessaire pendant la période de renégociation.
- 14. Je me retrouverai bientôt au sein du Conseil avec des propositions détaillées sur la politique agricole commune, le traitement à accorder aux pays du Commonwealth et aux pays en voie de développement, le budget communautaire et d'autres questions qui présentent des difficultés sur le plan économique. J'espère que vous serez alors disposés à entamer des discussions générales, et à vous mettre d'accord sur la manière de prendre en main certaines de nos demandes de modification du système communautaire.
- 15. Initialement, nous aborderons les choses de sorte à rechercher des modifications des politiques et décisions communautaires qui satisfassent à nos besoins. Nous devons voir comment et jusqu'où les choses évoluent, mais nous devons nous réserver le droit de proposer que des modifications soient apportées aux traités si nos intérêts essentiels ne peuvent pas être satisfaits autrement. Je dois également réserver notre droit de proposer des modifications aux traités si nous découvrons que la réglementation en vigueur, telle qu'elle est interprétée, porte atteinte aux pouvoirs dont nous avons besoin pour diriger l'économie britannique de façon à mettre en œuvre une politique régionale, industrielle et fiscale efficace.
- 16. Jusqu'à présent, j'ai parlé aujourd'hui des problèmes de nature économique, car il s'agit là de problèmes d'une grande importance pour les peuples de nos pays. Mais les questions politiques sur le plan communautaire nous sont aussi d'un très grand intérêt ainsi que les larges orientations que la Communauté



va adopter aussi bien sur le plan de son évolution intérieure que sur celui de ses relations avec les autres pays ou groupes de pays.

- 17. L'image que l'on se fait de la Communauté au Royaume-Uni n'est pas favorable. Mon pays désire rester membre d'une Alliance atlantique efficace, et, par conséquent, on s'inquiète de voir jusqu'à quel point la Communauté et les États-Unis sont en désaccord. Il ne s'agit sûrement pas là d'un état de choses inévitable. Si le peuple britannique pensait que tel était le cas, ceci aurait une influence négative sur son attitude à l'égard du développement de la Communauté.
- 18. Il ne nous sera pas toujours possible d'être d'accord avec les États-Unis, mais la Communauté, lorsqu'elle élabore ses procédures et des positions communes, doit toujours s'attacher à collaborer avec l'Amérique dans la mesure du possible. Pour sa part, l'Amérique doit s'attacher à collaborer avec nous. C'est seulement si les Neuf travaillent en harmonie avec les États-Unis pour ce qui a trait aux questions économiques, dans le cadre de la Communauté, et aux questions politiques, dans le cadre de la coopération politique, que nous pourrons surmonter les difficultés sur lesquelles le président Nixon et le Dr Kissinger ont récemment attiré l'attention.
- 19. Nous sommes également désireux de collaborer avec vous pour arriver à des relations de coopération stables et heureuses avec tous les pays et groupes de pays avec lesquels la vie de l'Europe se trouve étroitement liée, par exemple le Japon, le Canada et d'autres pays industriels, avec le Commonwealth et les membres associés de la Communauté, avec les pays arabes, et avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est.
- 20. Nous sommes prêts à intensifier l'œuvre de consultation et de coopération politiques. Mais avant de pouvoir le faire, il nous faut nous mettre d'accord sur nos objectifs généraux. Je serais heureux de voir si, ensemble, nous pouvons y réussir. La réunion non officielle à laquelle notre président nous a si aimablement invité, plus tard dans le courant du mois, devrait nous offrir une excellente occasion dans ce sens.
- 21. Pour conclure, nous allons œuvrer pour mener bientôt à bonne fin ce que nous appelons, en Grande-Bretagne, la renégociation. En attendant, nous participerons aux travaux de la Communauté et nous nous conformerons aux procédures communautaires, sous réserve de ne pas aller plus avant sur la route de l'intégration s'il semble s'y trouver des éléments qui préjugent les résultats des négociations. Notre objectif sera d'obtenir un accord qui assure un bon équilibre des avantages en faveur de chaque pays. Si nous pouvons y réussir, la renégociation, loin de nuire à la Communauté, la renforcera ».

Par conséquent, les demandes du gouvernement britannique seront examinées dans un esprit de solidarité communautaire et il sera possible de trouver des solutions pragmatiques, pour des problèmes concrets. En effet, la Communauté connaît un processus permanent de négociation, et le gouvernement britannique peut, comme tout autre, influer sur les décisions à prendre.

Ce faisant, il importe de sauvegarder l'acquis communautaire et de permettre de nouveaux progrès. Les bases et les structures de la Communauté ne sauraient être mises en cause. Par ailleurs, le principe du « juste retour » est également incompatible avec la nature de la Communauté. Il ne faut surtout pas oublier que la Communauté et ses politiques n'auraient aucune raison d'être sans la finalité politique consignée dans le préambule du traité CEE.

